

المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts قطاع المياه و الغابات

**« GUIDE DE CALCUL DU SCORE TOTAL »
CCDRFs**



Pour toute information contactez

contact.sgim.eauxetforets@gmail.com

Calcul du Score FIP

Score FIP = Note Diplôme + Note Itinéraire Professionnel

Note Diplôme = Points x Coefficient

Barème – Diplôme

Diplôme	Points	Coefficient
Ingénieur	10	5
Technicien Spécialisé	7	
Technicien	6	
Adjoint technique	5	
Agent technique	4	

Note Itinéraire Professionnel

Canevas de calcul du score Itinéraire Professionnel

Poste							Score Poste (7)
(1)	(2)	(3)	(4)		(5)	(6)	
Entité	Classe	Fonction	Pts Di	Pts Ej	Total	Durée	
CCDRF de ...	DiEj	ChefPtsPtsPtsansPts
CCDRF de ...	DiEj	ChefPtsPtsPtsansPts
CCDRF de ...	DiEj	ChefPtsPtsPtsansPts
Autres entités	NC*	Collaborateur	NC	NCPtsansPts
Score Itinéraire Professionnel (8)						Pts

Di : Niveau de **Difficulté** i
 Tel que i = {1, 2, 3}
Ej : Niveau de **D'Enjeu** j
 Tel que j = {1, 2}

(1) Les CCDRFs dans lesquels l'agent exerce la fonction de collaborateur sont considérés dans « Autres entités »

(2) Voir classement des CCDRFs (Site web : <http://www.eauxetforets.gov.ma>)

(3) la fonction de chef concerne uniquement les chefs de CCDRF

(4) Voir Barème – Itinéraire Professionnel (page 3)

(5) Total = Pts Di + Pts Ej

(6) Une durée de plus de 6 mois au poste est comptée pour une année

(7) Score Poste = (5) x (6)

(8) Score Itinéraire Professionnel = \sum Scores postes

(*) Les « Autres entités » ne sont pas concernées par le classement des postes

NB : - L'itinéraire professionnel des techniciens forestiers ayant formulé leur demande de candidature au poste de chef de CCDRF est comptabilisé à partir de l'accès au premier poste de chef de CCDRF.

Barème – Itinéraire Professionnel

Chef de CCDRF		
Difficulté	Points/an	Coefficient
D1	1	1
D2	1.5	
D3	2	
Enjeu	Points/an	Coefficient
E1	1.5	1
E2	2	

Collaborateur		
Entité	Points/an	Coefficient
Service central	0.25	1
DREFLCD	0.25	
DPEFLCD	0.5	
CNHP	0.5	
Parc National	0.5	
CCDRF	0.75	

Calcul du Score FIS

$$\text{Score FIS} = A + B + C + D + E + F + G$$

Barème de notation de la Fiche d'Identification Sociale

		Modalité	Points	Modalité	Points	Modalité	Points	Modalité	Points	Modalité	Points
A	Age (ans)	[20-30[0	[30-40[1	[40-50[2	[50-55[4	+55	5
B	Statut matrimonial	Non marié(e)	0	Marié(e)	1						
C	Profession conjoint(e)	Non actif	0	Actif	0.5						
D	Age des enfants (ans) ¹	+ de 18	0.5	[0-5]	1	[6-12]	1.5	[13-18]	2		
E	Scolarisation des enfants ²	Universitaire	0.5	Primaire	1	Secondaire	1.5				
F	Type de maladie ³	Non chronique	0	Chronique	3						
G	IPP (%) ⁴	[1-5]	1]5-10]	2]10-15]	3]15-25]	4	+ de 25	5

¹ Dans la limite de 4 enfants.

² Justifiée, **obligatoirement** par un certificat de scolarité, dernier bulletin des notes ou une copie légalisée de la carte d'étudiant.

³ Justifiée par un dossier médical **original, homologué** par le Conseil Provincial de santé indiquant, **obligatoirement**, le type de maladie.

⁴ Le taux d'**IPP** doit figurer explicitement sur le dossier médical **homologué**. En cas de plusieurs incidents ayant donné lieu à une IPP, il est tenu compte du taux d'IPP le plus élevé.

Calcul du score REP

Les commissions d'évaluation attribuent aux candidats à la mobilité un score REP

Calcul des Ponctions

$$\text{Ponctions} = \sum \text{Sanctions}$$

Barème – Sanctions

Sanctions	Sanction subies au cours des 4 dernières années		
	Avertissement	Blâme	Exclusion
Ponctions	3	10	15